

 Tél : 04 90 99 08 21



Journée Interrégionale



« La Loi du 2 janvier 2002 : 10 ans... et après ? »

Quelle marge de manœuvre ? Quelles capacités d'initiatives pour le non lucratif sanitaire et social ?



Jeudi 22 mars 2012

Palais des Congrès - Arles

« La Loi du 2 janvier 2002 : 10 ans... et après ? »

Quelle marge de manœuvre ? Quelles capacités d'initiatives pour le non lucratif sanitaire et social ?

La loi du 2 janvier 2002 avait porté et affiché une ambition forte pour le secteur social et médico-social, à la hauteur des attentes tant des associations, des professionnels que des usagers et de leur famille.

Depuis, dans un contexte de déficits publics toujours plus grevés et de crise économique, de nombreuses évolutions législatives et réglementaires (Loi HPST du 21 juillet 2009 en particulier), liées en grande part à la mise en œuvre de la RGPP, sont venues modifier en profondeur notre secteur et les orientations qui semblaient se dessiner en 2002.

Dix ans après, les URIOPSS Languedoc-Roussillon et Paca-Corse proposent de faire le bilan de la mise en œuvre de cette Loi dite de rénovation, de la mettre en perspective au regard des nombreuses réformes et de confronter la réalité aux espoirs alors suscités.

La loi 2002 aura-t-elle en effet été porteuse d'une véritable refondation ? Ou n'était-elle qu'une étape dans un processus d'assimilation inéluctable du secteur social et médico-social aux logiques à l'œuvre dans le champ sanitaire ? N'était-elle pas déjà inscrite dans un calendrier incluant également l'entrée en vigueur de la Loi d'Organisation des Lois de Finances (LOLF), et les premiers pas d'une lecture budgétaire et comptable des dépenses de protection sociale ?

10 ans après :

- ▀ Les droits des usagers sont-ils mieux garantis ?
- ▀ Le repérage et l'évaluation des besoins sont-ils effectués de manière sincère et exhaustive ?
- ▀ Les gestionnaires d'établissements et de services ont-ils les moyens, notamment financiers, d'améliorer la qualité des accompagnements et la professionnalisation des intervenants ?

C'est à un temps d'évaluation des politiques publiques par et pour le secteur privé non lucratif auquel nous vous invitons ainsi à prendre part.

9h00 Accueil café

9h45 **Allocutions d'ouverture**, les Présidents des Uriopss Languedoc-Roussillon et Paca-Corse

Matinée plénière animée par *Isabelle Meunier*
Directrice, Uriopss Languedoc-Roussillon

10h00 **La loi du 2 janvier 2002 a-t-elle donné un nouveau sens au « social » ?**

Michel Chauvière, Sociologue, Directeur de recherche au Cnrs

11h00 **La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale : genèse et évolution, bilan et perspectives**

Arnaud Vinsonneau, Juriste en droit de l'action sociale

11h45 Échanges avec la salle

12h15 Déjeuner

14h00 **Les dispositions de la loi du 2 janvier 2002 ont-elles fait évoluer les pratiques ? Quels en sont les perspectives d'avenir et les enjeux ?**

Table ronde, animée par *Noël Bouttier, Journaliste Tsa*

Introduction : De l'évaluation à la performance, quel chemin parcouru en 10 ans ?

par un représentant de l'ANAP (sous réserve)

À partir des contributions de conseillers techniques des deux Uriopss :

Entre des droits affirmés et des personnes accompagnées et leur participation dans les établissements et services

Annelise Blettry-Avril, Conseillère technique Paca-Corse

Entre une évaluation visant d'abord la qualité de l'accompagnement, et une logique de contrôle et de performance

Benjamin Lillier, Conseiller technique Languedoc-Roussillon

Entre des procédures d'autorisation « ouvertes à l'initiative et à l'innovation » et des appels à projets « standardisants »

Nicolas Blineau, Conseiller technique Languedoc-Roussillon

Entre des coopérations fortement suggérées et des alliances volontaires et porteuses de sens

Estelle Delmas-Favodon, Conseillère technique Paca-Corse

Entre une tarification négociée et des réformes conduisant à la forfaitisation et à l'affaiblissement des possibilités de recours contentieux

Claire De Muynck, Conseillère technique Paca-Corse

15h30 **Quelles stratégies, vigilances et interpellations pour les associations ?**

Arnaud Vinsonneau, Juriste en droit de l'action sociale

16h15 **Conclusion des travaux**

Bernard Delanglade, Directeur Uriopss Paca-Corse